

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BOUCHET 26790

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Le 08 mars 2018
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Date prévisionnelle : septembre 2018

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de BOUCHET, Mr Jean-Michel AVIAS, Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Secrétariat générale secretaire.generale@mairie-bouchet.com 4 Place de la Mairie 26790 BOUCHET 04.75.04.80.11
<i>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i>	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours
		Projet de SCOT en cours

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)
		Actuellement, application du RNU depuis le 27 mars 2017

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1409 habitants en 2014
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	11,89 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	totalité
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Indiquez les données en surface ou en pourcentage Non RNU

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
<p>Ambition générale : projet de transition cherchant la maîtrise du développement et le confortement de la fonction de centralité du bourg.</p> <p>Les grandes orientations :</p> <p>Conforter a qualité du cadre de vie en s'appuyant sur les ressources naturelles, paysagères et patrimoniales. Diversifier l'offre de logements favorisant les parcours résidentiels et la mixité sociale et générationnelle à l'échelle du bourg.</p> <p>Maîtriser la consommation foncière et développer les formes urbaines adaptées aux besoins et à l'identité paysagère de la commune.</p> <p>Accompagner le développement par l'évolution des équipements, des services et de l'offre de loisirs.</p> <p>Préserver les ressources économiques du territoire.</p> <p>CF. le PADD joint</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- *de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet*
- *de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?*

➤ **Concernant l'habitat :**

Maîtriser le développement de la commune en l'adaptant aux contraintes suivantes :

- La faiblesse des capacités publiques d'investissement en matière d'équipements publics.
- La qualité du cadre de vie à maintenir.

S'inscrire dans les solidarités territoriales en diversifiant l'offre en logements, en particulier pour permettre de maintenir sur la commune une mixité sociale et générationnelle.

Adapter la dynamique de construction pour répondre aux besoins des ménages et augmenter le parc de logements tout en tenant compte des contraintes liées aux risques et nuisances.

Dimensionner l'ensemble des zones d'urbanisation et prévoir, selon les secteurs, leur densification au regard de différents critères.

Répondre aux besoins en matière d'équilibre de l'habitat en favorisant une offre diversifiée de logement à la fois dans ses formes et ses statuts d'occupation.

➤ **Concernant l'économie du territoire :**

Promouvoir un dynamisme et une diversité économique, source de richesse et d'emplois.

Pérenniser l'activité économique existante et en particulier les activités artisanales

Faciliter la création et le développement de nouveaux secteurs d'accueil économique

Permettre la mise en œuvre de la politique économique communautaire.

Maintenir et renforcer l'attractivité et le dynamisme de différentes activités de commerces et de services présents, plus particulièrement celles du centre.

Favoriser le développement touristique en facilitant un accroissement des hébergements de toutes catégories et le développement des activités de tourisme de toute nature.

Veiller au maintien des conditions de pérennité de l'activité agricole, qui constitue une richesse économique, sur le territoire communal.

➤ **Concernant le cadre de vie :**

Renforcer l'attractivité du bourg, notamment :

- Par la requalification et la valorisation de centre village dans toutes ses fonctions (patrimoine remarquable, commerces, services, équipements, activités de proximité, habitat, espaces publics...)
- En facilitant la requalification urbaine et paysagère ainsi que la diversification fonctionnelle des anciennes activités économiques présentes et peu valorisantes pour la commune.
- Par l'adaptation et le renforcement de l'offre d'équipements collectifs et en services en fonction des capacités financières de la commune.

Favoriser le lien entre le bourg et la nature notamment par la valorisation des espaces plantés de proximité, la valorisation des espaces publics Place devant l'Abbaye, nouveaux jardins publics dans le centre, poursuite aménagent le long de l'Hérein.

Conforter les continuités des parcours en modes doux dans l'espace villageois permettant de relier les quartiers et le cœur du village.

Veiller au maintien des qualités pavillonnaires présentant une cohérence en évitant une sur-densification des quartiers pavillonnaires présentant une cohérence paysagère.

Veiller à la valorisation du patrimoine bâti en favorisant son évolution et sa reconversion.

➤ **Concernant l'environnement:**

Préciser et prendre en compte les continuités écologiques et les éléments participant à ces continuités.

Mettre à jour et hiérarchiser les protections relatives aux boisements en lien avec les enjeux de préservation de la trame verte.

Améliorer la perception de la commune et de la variété de ses paysages et notamment au travers de la qualité de ses entrées de bourg.

Prendre en compte les problématiques énergétiques, les nuisances et le risques

Rendre compatible le développement urbain avec la gestion des eaux pluviales, de façon à appréhender les phénomènes de ruissellement et d'inondation.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
--------------------------------------	---------------------------	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		x	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		x	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	x		Le SDAGE Rhône méditerranée Corse
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	x		La commune de Bouchet est membre de la Communauté de Communes Dôme Sud Provence.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

NON concerné
Le projet porte sur l'ensemble du territoire de la Commune.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> · Commune rurale ·
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Une forte évolution démographique a eu lieu depuis les 10 dernières années, (près de 5% par an depuis 1999), essentiellement liée au solde migratoire très élevé. L'apport migratoire a rajeuni la population communale. Mais on constate une hausse de la population âgée et de plus en plus de familles monoparentales.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune Le projet communal s'appuie sur un développement démographique soutenable ramené à un rythme qui s'approche de 1% par an. Aussi la production de logement nécessaire est évaluée à 8 logements par an. (environ 100 logements à l'échelle des 12 ans du PLU). Sont identifiés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine : « Dent creuse » de taille non significative : 12 tènements, 1,7 ha Tènements en foncier nu de taille significative : 8 soit 4,2ha dont le stade actuel Renouvellement urbain : 4 tènements soit 2,5ha Soit au total environ 8ha dont une partie dédiée aux équipements (face à l'école). Il reste environ 6 ha pour du logement dont le stade actuel.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	7% de logements vacants d'après l'INSEE. Mais une partie de ces logements n'est pas ré appropriable (indivisions, très mauvais état des logements induisant un coût élevé de réhabilitation sans aucune viabilité économique, fausse vacance liée au départ de l'occupant en maison de retraite avec conservation des meubles dans le logement par la famille, logements sans aucune qualité résidentielle par absence d'espaces extérieurs et qui ne trouveront pas de preneurs dans une commune rurale, etc.)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

4.1 Présentation de votre projet	
	Le PLU n'applique aucun taux de rétention foncière mais celle-ci est bien présente, puisque l'ensemble des tènements sont constructibles et ne font pas l'objet de mise sur le marché. Les demandes sont en dehors du village.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<p>L'ensemble des zones est inscrite dans l'enveloppe urbaine du bourg il s'agit de secteurs soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De renouvellement urbain pour environ 2ha (mais avec aucune maîtrise foncière publique) - Des dents creuses de taille significative : 3 tènements représentant environ 4ha au total dont un tènement actuellement occupé par le stade et propriété communale. Il est envisagé de relocaliser le stade à moyen terme (sous réserve de trouver un foncier adéquat et de pouvoir l'acquérir) et d'utiliser l'emplacement du stade pour développer un programme mixte (logements, équipements, résidence personnes âgées, logements jeunes ménages) .Toutefois cette opération ne pourra pas être mise en œuvre à court terme.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Le PLU ne raisonne pas de cette façon. Il raisonne en produits logements adaptés à la demande à produire avec une recherche de diversification vers des typologies d'habitat intermédiaire et petit collectif pour plus d'un tiers de l'offre potentielle afin de répondre aux besoins des évolutions démographiques (personnes âgées, jeunes ménages)
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN <p>L'ensemble des zones de développement du futur PLU se trouvent à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, près du cœur de village pour environ 8ha en intégrant les dents creuses et les divisions parcellaires potentielles. Tous ces secteurs sont desservis par l'ensemble des réseaux</p> <p>Une des zones AU, face à l'école, est dédiée à des équipements, stationnements, aires de jeux et amélioration de l'accessibilité de l'école. En effet le site de l'école aujourd'hui pose des problèmes importants d'accessibilité et de sécurité aux horaires d'entrée et de fin de classes.</p> <p>La production de logements sera donc sur les autres zones. Ce qui amène la densité moyenne de production de logements (tout confondu, zones AU, renouvellement urbain et dents creuses) à 18 logements /ha. Sur les seules zones AU cette densité est aux alentours de 25 logts/ha.</p> <p>Pour mémoire la commune s'est développée depuis 10 ans avec une densité inférieure à 10 logements/ha.</p> <p>Des OAP (cf schémas joints au présent envoi) sont prévues sur tous les tènements les plus importants afin d'encadrer la mixité des logements pour répondre aux besoins recensés, la préservation d'éléments paysagers, la création d'espaces collectifs et le partage d'usage des voies la mise en place de chemins piétonniers pour rejoindre l'école, les commerces et les espaces de loisirs le long de l'Hérein.. Un schéma d'organisation pour une meilleure intégration et un maillage optimal des projets avec l'existant est imposé pour tous ces sites.</p>	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Pas de SCOT
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	La commune a aujourd'hui plusieurs entreprises artisanales (BTP, carrosserie) qui sont établies dans les logements des artisans en secteur résidentiel pavillonnaire. Cette localisation pose aujourd'hui des problèmes (voisinage, desserte par les camionnettes etc.). aussi la commune envisage dans le Plu de mettre en place une petite zone d'environ 7000m ² sur une friche de façon à relocaliser ces entreprises qui vont être interdites par le règlement du futur PLU.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NON Aucune zone n'est dédiée aux activités économiques
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Les zones de la communauté de communes sont destinées à des grandes entreprises de production et ne concernent pas ce type de « petits » artisans
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Le projet prévoit une zone AU fermée pour l'instant.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
	Des espaces agricoles ?		

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
			présentation)
Des espaces boisés ?		X	Le PLU ne prévoit aucun développement sur les espaces boisés qui sont par ailleurs restreints sur la commune au bois des Esparants. Ce bois n'a d'ailleurs aujourd'hui aucune gestion de la part des milieux professionnels forestiers. Le PLU le considère comme un espace propice à la biodiversité et le protège en zone Naturelle avec une protection des boisements au titre de l'article L151-23.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Il n'y a aujourd'hui aucun document d'urbanisme et donc aucune protection des boisements de la commune.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Inventaire du Département et investigations terrain. Ces zones humides seront identifiées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme ainsi que les ripisylves associées au cours d'eau
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au		Xx	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Non	Pas de SCOT
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Le SRCE n'identifie aucun corridor d'intérêt régional sur la commune. Mais le diagnostic du PLU a montré que les fonctionnalités écologiques présentes à l'échelle communale sont liées aux cours d'eau (Hérein, Lez et petits affluents). Le PLU prévoit leur protection en zone N avec identification des ripisylves existantes au titre de l'article L151-23.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Chapelle St Sébastien
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		Abbaye cistercienne avec vitrail classé
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Complétez si nécessaire

Le bourg est très ancien avec des bâtiments emblématiques protégés : l'Abbaye Cistercienne et la Chapelle St Sébastien, propriétés de la Commune.

Présence de religieux bien visible : croix de chemins, oratoires...

Un cœur de bourg avec une structure bien conservée : bâtis anciens, porches, murs en pierres...

Une présence importante de l'eau révélée de différentes façons : fontaines, lavoirs, canaux, écluses...

Présence d'anciennes cabanes de vignes.

Le Plu prévoit de :

- Préserver et valoriser ce patrimoine emblématique et en particulier préserver les abords paysagers,
- Encourager et encadrer les restaurations de bâti ancien,
- Conserver le plus possible les alignements de mur de clôtures en pierres, les murets avec grilles en fer,
- Valoriser le patrimoine lié à l'eau,
- Préserver les vestiges archéologiques.

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

X

Autres captages prioritaires ?

X

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?

X

Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?

X

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?

X

Une demande d'aide financière est en cours pour la réalisation d'une étude sur l'élimination des eaux parasites notamment les eaux pluviales pour le bon fonctionnement de la STEP

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risque feu de forêt modéré Risque de retrait et gonflement d'argiles Zone de sismicité modérée
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPri approuvé le 18/12/2006
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	No n	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc..</i> Il n'y a pas de réseau de transports en communs sur la commune qui est rurale
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	X
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	PAS DE DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	X
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	NON CONCERNE
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	X
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	PLAN DE ZONAGE PROVOSIRE du futur PLU. LA COMMUNE N'A PAS DE DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD JET SCHEMAS PROVOSIRES DES OAP JOINTS

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

Lieu : BOUCHET

NOM AVIAS PRENOM Jean-Michel,
Maire de BOUCHET

SIGNATURE



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Secrétaire Générale Marie Pierre LOYANTO ligne directe 06.75.06.68.10 secrtaire.generale@maurie-bouchet.com
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Commune de BOUCHET. 4 Place de la Prairie 26790 BOUCHET. tel. 06 75. 06.80. 11 contact@maurie-bouchet.com.